

## LUCCA Rémunération – Gestion du personnel

### Formation destinée aux

La formation est dédiée aux collaborateurs qui assureront l'administration de LUCCA Rémunération  
Les collaborateurs seront formés à l'administration du logiciel, de manière à pouvoir :

- Répondre aux questions des utilisateurs et assurer la communication interne.
- Administrer au jour le jour la solution.
- Maîtriser les paramètres les plus fréquents.

### Objectif(s)

- ✓ Maîtriser l'administration du logiciel LUCCA Rémunération

### Durée

1 journée soit une durée de 7h

### Pré requis

Aucun

### Tarif

Nous contacter

### Comment se déroule la formation

La formation est adaptée aux spécificités du paramétrage de Lucca Rémunération pour l'organisation et est réalisée avant la mise en production de la solution.

Avec des exercices pratiques les stagiaires réaliseront sur ce logiciel toutes les opérations nécessaires à la mise en application de leurs acquis théoriques personnels.

Une validation des acquis personnels sera réalisée à travers un questionnaire oral, des exercices pratiques et des exercices de mise en situation des stagiaires en situation réelle

Il sera remis à la fin du stage une attestation de formation au(x) stagiaire(s) ainsi qu'un questionnaire de satisfaction

.

### Contenu de la formation

1. Le rôle Administrateur
  - a. Paramétrer LUCCA rémunération
    - i. Fiche rémunération
    - ii. Rémunération théorique annuelle
    - iii. Rémunération réelle
    - iv. Créer les natures de éléments fixes de paie (EFP)
    - v. Créer les natures des éléments variables de paie (EVP)
    - vi. Temps de travail / ETP
    - vii. Rapports
    - viii. Configurer le fichier d'export
  - b. Paramétrer les droits d'accès
    - i. Consultation des rémunérations individuelles
    - ii. Ajout / modification / suppression des EVP
    - iii. Reporting

### Modalités et délai d'accès

Notre service planning prendra contact avec vous pour fixer la date de formation dans un délai de 5 jours ouvrés à réception de votre commande.

Accessibilité pour les personnes en situation d'handicap (contact référent Mercuria dédié : adm@mercuria.fr)

Mise à jour le 12/06/2025